PORTE OUVERTE
A CHEZERY-FORENS

Juin 2012 BULLETIN MUNICIPAL N° 23

Week-end avec nos jumeaux

Les 12 et 13 mai, c'est avec grand plaisir que nous accueillons nos amis de Ruffey les Baunes.
Samedi, en fin de matinée, arrive un premier groupe d'environ quinze marcheurs.
Malgré le temps maussade, ils partent en randonnée accompagnés de Jean Barras et Alain Van Damme. Partis de Chézery-Forens, ils passent la passerelle du Moulin Thomas, montent à Noirecombe, poursuivent au Pont du Diable et reviennent par la Rivière .

A 19 h, à l'arrivée d'une vingtaine d'autre Rufféens, nous nous retrouvons au camping. Avec la participation de la musique de Chézery-Forens et rejoints par de nombreux chézerands, nous sommes une soixantaine à apprécier l'apéritif dinatoire préparé par Annick et Philippe, gérants du camping. Nous terminons cette agréable soirée par quelques danses.
Mais comme il faut se lever tôt le lendemain pour marcher, vers 23h30 une grande partie des participants se souhaite bonne nuit. Les Rufféens rejoignent soit les chalets du camping soit le Relais des Moines où ils sont hébergés.

Dimanche 8 h : les marcheurs de la « Grande randonnée » se retrouvent sur le parking de la mairie .Une quinzaine de Rufféens accompagnés par l'Amicale des Sentiers démarrent de la plate-forme au dessus de la Rivière : direction le Reculet.

Animations à venir

- 30 juin : Tournoi de Foot et Bal de L'Amicale des Jeunes
- 8 juillet : Marche pour tous de l'Amicale des Sentiers
- 14 juillet : Moules Frites par le Sou des Ecoles Chézery-Lélex
- 19 août : Revôle des foins par l'Amicale des Jeunes
- 6 octobre : Bal de l'Amicale des Jeunes
- 24 novembre : Concours de belote par l'Amicale des Jeunes
- 1 décembre : Chèvre salée du Sou des Ecoles Chézery-Lélex

Après presque trois heures de marche sous un soleil refroidi par la bise, la croix du Reculet est atteinte : malheureusement le sommet est couvert et le bassin Lémanique et la chaine des Alpes sous le brouillard.
Le froid ne permet pas de s'attarder et les randonneurs redescendent au chalet de Lachat en passant au bord de Roche Franche.
Entre-temps, vers 9 h30, un autre groupe de marcheurs part de la plateforme pour rejoindre le chalet de Lachat.

Les non marcheurs montent jusqu'à la seconde plateforme en voiture
A 12 h, tout le monde est au chalet où une succulente framboisine accompagnée de charcuterie réchauffe l'ambiance car ,malgré un beau soleil ,la température est très fraiche.

Et c'est autour des tables joliment décorées et dans un cadre magnifique que les amis de Lachat nous servent un excellent repas : salade composée, diots au vin avec pommes de terre, fromages, salade de fruits et gâteaux.

Michel, Roger et Daniel « y vont » de leurs petites histoires

L'ambiance est chaleureuse mais les heures passent vite et vers 17 h tout le monde rejoint le village de Chézery-Forens .

Nous retrouvons les Rufféens devant la fromagerie où ils ont fait le plein de « bons fromages ».

Ils sont enchantés de leur week-end et nous espérons tous de nombreuses sorties ensemble.

Chaufferie bois-réseau de chaleur

Le contexte : le prix du combustible, la vétusté des 3 chaudières sises dans les bâtiments communaux, la concentration des bâtiments ciblés d'un chauffage collectif (acquisition de la maison Fioretti), le pourcentage des surfaces boisées sur la commune et la possibilité de réaliser avec la CCPG une plate-forme de tri du bois, de déchiquetage et de stockage des copeaux, une incitation et une conviction à aller vers le développement durable, ont motivé la commune à mettre en œuvre un projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Les bâtiments concernés : bâtiments principaux mairie (école, bureaux, salles des fêtes, 2 logements), annexe mairie (cantine), ancien local des pompiers, maison Fioretti, bâtiment poste, bâtiment Proxi, future réalisation de logements sociaux (pré Fioretti).

Bureau d'étude choisi : SYNAPSE basé à Oyonnax avec plusieurs réalisations dans la région.
Le projet : une chaufferie bois et fuel créée dans l'extension nord de la maison Fioretti, avec une station relais pour chaque bâtiment ou groupe de maisons, un réseau de chaleur passant dans la cour de l'école allant vers la poste et descendant au Proxi sous l'escalier en pierre. Stockage et déchiquetage par la CCPG sur une parcelle communale au lieu dit « sur les Revennets ».

Les problèmes rencontrés : la commune doit faire l'acquisition de la propriété Fioretti portée par l'organisme financier EPF(Etablissement Public Foncier) de l'Ain pour pouvoir implanter la chaufferie bois. L'EPF pense pouvoir vendre directement le pré à une société de construction de logements sociaux (SEMCODA ou LOGIDIA) mais il faut, pour cela, des projets finalisés par ces deux sociétés.

Le coût des opérations :

Dépenses : 1 - chaufferie bois et réseau de chaleur : 330 000€
2 – annexes : bureau d'étude et de sécurité : 30 000€
3 – acquisition maison Fioretti : 200 000€

Recettes : Subventions possibles 25 à 30 % : 100 000€
Retour sur investissement (prix du bois /fuel)
Vente de calories aux logements communaux, au proxi et aux futurs logements sociaux.

Financement : autofinancement : 100 000€
Vente école de Menthières : 100 000€
Emprunt : 260 000€

Où en sommes-nous :

Le bureau d'étude a été choisi (SYNAPSE aidé par HELIANTHE pour les subventions)
Le contrôle de sécurité a été choisi (APAVE)
La CCPG avance sur le projet déchiquetage
L'école de Menthières a été proposée à M. Christian MADET propriétaire de l'ex VVF et au Syndicat Mixte les monts Jura (SMMJ)
Les organismes sociaux ont été sollicités : SEMCODA et LOGIDIA vont proposer des projets en accord avec l'EPF de l'Ain.
Un permis de construire est prêt à être déposé pour le local chaufferie bois.
Le dossier d'appel d'offre aux entreprises est prêt en attente de la vente par l'EPF de l'Ain.
Le dossier de demande de subventions (région, europe) doit être présenté un juin en commission.

PLU :

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui définit un projet communal et régit le droit des sols pour l'urbanisme d'une commune.

Le PLU doit respecter le code de l'urbanisme, les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), UH (Urbanisme et Habitat), ENE (Engagement National pour l'Environnement). Il doit respecter les documents hiérarchiquement supérieurs : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLH (Programme Local d'Habitat).

Les étapes de la réalisation d'un PLU sont les suivantes :

- Diagnostic
- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Zonage + règlement
- OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Phase d'élaboration : Diagnostic, PADD : Réunion publique n° 1 ;
Orientation d'aménagement, zonage + règlement : Réunion publique n° 2

Phase de consultation obligatoire :

Débat au sein du Conseil municipal sur le PADD
Arrêt du PLU par le conseil municipal (2 mois au moins après le débat)
Transmission aux PPA (Personnes Publiques Associées)
Enquête publique (1 mois minimum)
Rapport du commissaire enquêteur
Approbation du PLU par le Conseil Municipal

Pour la Commune de Chézery-Forens :

- La révision du PLU a été déclarée par délibération en novembre 2010
- Le diagnostic a été réalisé
- Compte tenu des orientations du SCOT et du PLH, quatre orientations ont été retenues pour le PADD
  1- Valoriser le patrimoine architectural et paysager et définir des liaisons en « mode doux » : piétons ou vélo
  2- Préserver et valoriser les espaces naturels
  3- Pérenniser la diversité de l'économie locale
  4- Soutenir et cadrer la croissance démographique
- Une première réunion publique a eu lieu
- Le zonage a été réalisé : 10 zones ont été réparties en agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser.
- les orientations d'aménagement et de programmation ont été définies pour le secteur situé entre le Bret, la Forge et l'Abbaye.
- Un débat a eu lieu en conseil municipal début avril 2012 sur le PADD.
- La 2ème réunion publique a eu lieu fin mai 2012
- Les documents ont été transmis aux PPA et la mairie attend les retours.

Suite et fin du PLU

- Arrêt du PLU par le Conseil Municipal juin 2012
- Consultation officielle des PPA : juillet, Août, Septembre 2012
- Enquête publique octobre 2012
- Approbation du PLU : Décembre 2012

Le rôle d'un parc régional

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura crée en 1986 met en commun les compétences et les ressources d'un territoire, ici en l'occurrence le massif du Haut Jura .
Trois départements le composent (Ain, Doubs et Jura). Il a aussi la particularité d'appartenir à deux régions ; Rhône-Alpes et Franche Comté.
Ses implications :
-son premier rôle et, non le moins important, est l'aide aux communes pour monter des dossiers afin de pouvoir bénéficier de l'argent de l'Europe et des deux régions sur nombres d'actions et principalement l'agriculture de montagne.
- Il soutient aussi toutes sortes de projets à vocation touristique et économique, par exemple la découverte thématique de la vallée de la Valserine en vélos électriques ou l'aménagement et l'embellissement de la fromagerie de Chézery-Forens.
Contrairement à ce que beaucoup pensent le Parc n'a aucune autorité de réglementation, ni pouvoir quelconque pour imposer une loi, seuls les services de l'état sont habilités à le faire.
Pour tout savoir sur les implications du parc dans notre vie de tous les jours : rendez vous sur le site internet www.parc-haut-jura.fr

Défibrillateur :

Au mois de mars 2012, la mairie a fait installer, devant l'agence postale communale, un défibrillateur automatisé externe.
Cet appareil est destiné à secourir toute personne victime d'un accident cardiaque. Ce premier geste dans l'attente des secours peut sauver une vie. Il est facile d'usage et n'est d'aucun risque pour le patient et l'utilisateur, toutes les consignes étant délivrées étape par étape lors d'une mise en service.

Travaux place de l'Eglise :

Les travaux de la place ont débuté peu avant le week-end de la Pentecôte. C'est l'entreprise GRTP de Lélex qui a été retenue. Deux raisons ont motivé ce chantier.
La première, sans doute la plus attendue, est la remise en eau du bac de la fontaine récemment rénovée. Auparavant la consommation d'eau était facturée et les sommes demandées non compatibles avec une bonne gestion des deniers publics. L'eau sera captée au réservoir se trouvant à l'intersection du chemin du Moulin Coquet et de la route de l'Epery . Le tuyau, arrivé sur la place, sera divisé en deux canalisations. L'une d'elles permettra d'apporter l'eau au cimetière et l'autre continuera tout droit pour rejoindre le bac.
La seconde raison est la récupération de l'eau du toit de l'église et l'amélioration de l'actuel réseau d'eau pluviale. L'eau provenant des pans nord de l'église se déversait dans le cimetière et celle arrivant des pans sud se répandait sur la place occasionnant des dégradations à la chaussée et, en hiver, formait de dangereuses plaques de verglas. La pose des tuyaux pour la récupération de l'eau pluviale en provenance du cimetière mais aussi le conduit lui apportant l'eau potable avait déjà été partiellement réalisée par les employés communaux peu avant la réfection de la façade.
Le réseau d'eau pluviale, route de l'Epery, sera remplacé et rallongé de l'ancienne cure jusqu'à la place. Un nouveau réseau sera créé de la place jusqu'au porche du Relais des Moines. Ce tronçon parallèle évitera la saturation de l'existant .
Un revêtement bi-couche recouvrira ensuite les diverses tranchées. De la peinture au sol matérialisera les emplacements de stationnement afin de les optimiser. A l'entrée de la place, le passage de la grille sera amélioré afin de limiter les secousses.
La réfection totale de la chaussée de la place n'est pas encore au programme car une réflexion est engagée sur le bien fondé d'un éventuel déplacement (avant rénovation) du monument aux Morts.
Votre avis nous intéresse. Faites le nous connaître.

Inauguration de la fromagerie

Après la réunion du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura , les élus et représentants du PNR et la confrérie du Bleu de Gex sont invités à l'inauguration de la fromagerie rénovée.
Alain Monnet, Président de la coopérative, retrace l'historique de la fromagerie. Le bâtiment inauguré en 1996, de type industriel, était peu visible et les sociétaires ont souhaité améliorer son aspect extérieur, l'accueil , le point de vente et la galerie de visite afin de faire découvrir la filière avec la fabrication artisanale .
La façade extérieure a été entièrement refaite ainsi que le magasin de vente au détail. La galerie de visite a été restructurée, elle comporte deux écrans vidéos ainsi que des panneaux explicatifs pour comprendre le cheminement « du lait au fromage ».
Les travaux ont coutés 110 000 € financés par l'Europe (41%), la Région Rhône Alpes (23%) la FNADT (Fons National d'Aménagement et de Développement du Territoire) (11%) et la Coopérative (25 %). M. Nast , Président du Parc Naturel du Haut Jura confirme l'importance de conserver les coopératives et de mettre en valeur le savoir-faire. Le PNR a monté les dossiers financiers et administratifs.
M. Cothenet, Commissaire du Massif du Jura précise que le massif du Jura produit 5% du lait français et un tiers des sites de transformation, dont 220 coopératives .
Jean BARRAS, maire de Chézery-Forens souligne l'importance de cette structure pour les emplois, l'agriculture et le tourisme dans le village.
Après la découpe du ruban , c'est naturellement autour du verre de l'amitié que la matinée s'est terminée.

Gaz de schistes,... non merci...ni ici ni ailleurs !

.Pour informer le plus grand nombre de citoyens, le vendredi 8 juin, une soirée a été organisée à la salle des Fêtes de Chézery-Forens avec le concours du Collectif Haut Bugey et de quelques membres des Sentiers.
Après la projection d'un film documentaire américain sur les dégâts et les dangers que génèrent ces extractions de gaz de schistes outre-Atlantique, les deux intervenants du collectif Haut Bugey ont expliqué les enjeux irréversibles en terme d'environnement et d'économie locale, à l'échelle d'une région.
Si les ressources de gaz et de pétrole conventionnelles ont été abondantes et bon marché depuis 50 ans, elles commencent à se raréfier fortement. En parallèle de ce phénomène naturel, la demande mondiale pour ces produits est de plus en plus forte.
Ce qui était, hier, trop coûteux à extraire par des techniques « non conventionnelles », devient maintenant économiquement rentable. La recherche de ces gaz et hydrocarbures est donc devenue un enjeu très fort, en termes de concurrence et de rentabilité. Les grandes compagnies pétrolières sont prêtes à dépenser des sommes considérables sur les zones d'exploitation. D'où une pression forte exercée sur l'Etat pour qu'il autorise la recherche de ces produits, dans un premier temps, via la délivrance de permis d'exploration couvrant une très grande partie de la France.
Des autorisations d'exploration, et non d'exploitation, ont été accordées par signature ministérielle, elles sont donc légales et non contestables.
Le Parc naturel régional de Haut Jura est concerné par trois permis d'exploration. Les permis sont les suivants :

- Permis « Gex », M615-GEX, accordé depuis juin 2009 à la Egdon Ressources
- Permis « Les Moussières », accordé depuis le 14 mars 2008 à Celtique Energie Petroleum (zone qui comprend la commune de Chézery-Forens)
- Permis « Pontarlier », accordé depuis le 30 septembre 2010 à Celtique Energie Petroleum

Une technique non conventionnelle de forage est utilisée en l'absence de poche suffisamment volumineuse. Elle consiste à repérer, puis à exploiter une série de petites poches, voire de très petites poches. Ces poches étant réparties sur une grande surface, cela exige que le forage soit à la fois vertical mais aussi horizontal (en forme d'étoile) pour aller chercher un maximum de poches contenant soit du gaz soit des hydrocarbures. Ces techniques nouvelles, moins efficaces, plus coûteuses et bien plus polluantes sont encore très peu utilisées, hormis en Amérique du Nord depuis une quinzaine d'années. La technique la plus efficace développée, dont seuls les États-Unis d'Amérique détiennent les brevets, est celle dite de la « fracturation hydraulique ». Cette méthode récente est en pleine évolution, contrairement aux extractions « conventionnelles », ce qui rend très difficile à la fois l'évaluation des risques et par la même la législation pour y parer. Les seuls retours d'expériences dont nous bénéficions aujourd'hui sont ceux présentés dans le film Gasland, où l'on décrit des remontées non contrôlées de gaz à la surface par des sources naturelles (lac, rivières, nappe phréatique) qui se retrouvent ensuite dans les canalisations d'eau. La qualité de l'eau est aussi fortement endommagée, jusqu'à devenir très polluée, par des produits injectés dans le sol, via le forage, car leur trajet n'est pas maîtrisé. En avril 2011, la société Chesapeake Energy a décidé de suspendre ses opérations de fracturation hydraulique à la suite de l'accident d'un puits entraînant la pollution d'un cours d'eau.
Ce risque a déjà été constaté près de chez nous, à Corcelles entre Hauteville et Brénod. Là bas une pollution de la source d'eau d'adduction publique a déjà eu lieu suite à un forage d'exploration.
Pour citer rapidement certains autres problèmes : pollutions visuelles, sonores et olfactives à proximité des forages, augmentation du transit routier pour acheminer le matériel (avec des conséquences sur l'investissement public) et dépollution du site nécessaire après exploration quand il n'est pas prévu d'exploitation.
Face à ce bilan environnemental et humain qui peut s'avérer catastrophique, face à la force des puissances économiques comme les grands groupes pétroliers internationaux et à la difficulté à les contrôler, les élus locaux et les citoyens des régions concernées ne souhaitent pas accepter ce type de situation et se voir imposer des forages pour la recherche d'énergies fossiles polluantes.

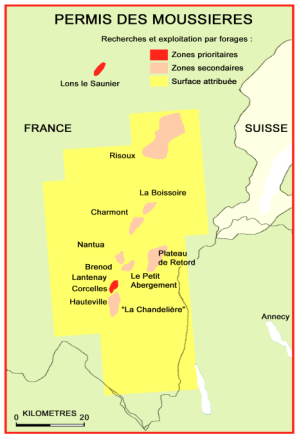

A ce jour, seulement 3 permis ont été abrogés en France en octobre 2011, suite à une mobilisation de la population et des élus locaux contre le permis accordé dans la région de Montélimar. Total a déposé un recours contre l'Etat devant les tribunaux.
En conclusion, pour les citoyens et les élus, la mobilisation s'organise ; des associations se créent ; des communautés de communes prennent position contre ces forages ; le PNR du Haut Jura a délibéré et signé une motion contre les forages de gaz et d'hydrocarbure. Pour tout renseignement complémentaire, les citoyens concernés peuvent s'adresser :
- Au PNR du Haut Jura : www.parc-haut-jura.fr
- Au collectif du Haut Bugey : www.collectif-haut-bugey.com

AVEC LE TRI, VOS DECHETS ONT DE L'AVENIR

Que contiennent réellement nos poubelles ?

Fin 2011, le SIDEFAGE, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Gex, a réalisé une campagne d'échantillonnages des ordures ménagères, afin de déterminer la quantité de déchets recyclables présents dans les poubelles d'ordures ménagères. Malgré une bonne progression depuis plusieurs années, les résultats obtenus en 2011 montrent que des progrès restent à faire. En effet, les déchets putrescibles de cuisine représentent plus d'1/4 de la poubelle d'ordures ménagères et on retrouve encore 16 % de déchets recyclables. Toutefois, une amélioration a été enregistrée par rapport à 2010 pour les cartonnettes. Et la quantité de déchets recyclables collectés dans les conteneurs et les bacs a augmenté en 2011 ! On continue !

Rappel des consignes de tri

Le geste du tri permet de diminuer le volume de nos poubelles d'ordures ménagères mais aussi d'économiser les ressources en matières premières et de l'énergie.
Les déchets jetés aux ordures ménagères ne sont pas triés avant d'être incinérés. Les déchets recyclables doivent donc impérativement être déposés dans les conteneurs de tri pour avoir une nouvelle vie !

Renseignements et informations : contacter l'ambassadeur du tri pour le Pays de Gex
Anim1@sidefage.fr

Pour vos déchets encombrants, les gros cartons, les déchets végétaux, les déchets électroniques et électriques, les déchets toxiques ayez le réflexe **DECHETERIE**.

Déchèterie de Peron	**Déchèterie de Versonnex**	**Déchèterie de Saint-Genis-Pouilly**
Lotissement du pré Muni	*Route de Cessy*	*Chemin du moulin des ponts*
04 50 59 14 64	04 50 42 74 74	04 50 42 09 41

Vous pouvez aussi accéder à la **déchèterie de Champfromier,** Lieu-dit les Géorennes,

Mardi : 13h30 / 17h00
Samedi : 9h00 / 12h00 – 13h30/ 17h00
Vendredi : 14h00 / 17h00
Mercredi : 14h00 / 17h00

Crêt de Chalam

Le 22 juillet 2012, l'Amicale des sentiers Chézerands , invitée par la CCPG à l'inauguration de la table d'orientation qui sera installée au Crêt de Chalam, se propose d'organiser une montée pédestre au départ de Chézery. Ce jour- là, à la Borne au Lion, les anciens du maquis de l'Ain et du Haut-Jura organisent leur fête annuelle.
Les deux festivités vont fonctionner de pair. A l'issue de l'inauguration, un vin d'honneur nous sera proposé.
L'Amicale des Sentiers vous informera par voie de presse, avant cette date, pour l'organisation de la partie pédestre.

Marche pour tous

Le 8 juillet 2012, l'Amicale des Sentiers organise sa traditionnelle « Marche pour tous ».
Cette année, la grande boucle de 5h30 vous amènera, en son point culminant, aux chalets de Lachat. Les paysages variés et inédits tout au long de sentiers balisés ou ouverts pour l'occasion, vous feront découvrir ; « Les grands Champs », « Les Hautes », « Le sentier du Manet »et à Noirecombe , le sentier « des Oursins ».
L'itinéraire de la moyenne balade (environ 3 h) sera le même que pour la grande, sauf « le Manet » et »Lachat ».
La petite boucle sera : Chézery-Rosset-Les Platelets- Chézery.
Bien sûr, vous trouverez des ravitaillements sur nos parcours avec les produits locaux à apprécier, offerts par des producteurs et artisans de la vallée.
Les repas de midi, en nombre limité, sont vendus d'abord aux promeneurs. Toutefois, vers 10h, il est possible de demander aux organisateurs sur place s'il reste des billets repas.
Le but de cette journée est de permettre aux habitants de la commune et aux derniers arrivés de découvrir plus à fond leur cadre de vie. Des vues magnifiques leur sont offertes, ainsi que toute la diversité des fleurs, arbres, animaux et autres…… Les promeneurs venant d'autres villages ne s'y trompent pas et sont heureux de se retremper régulièrement dans cette ambiance chaleureuse pour profiter des itinéraires différents offerts chaque année.
L'Amicale des Sentiers est prête à vous faire passer une bonne journée.

TOUR CYCLISTE DU PAYS DE GEX - VALSERINE
-COMMUNIQUE-

Le 35ème Tour Cycliste du Pays de Gex Valserine se déroulera les 8 et 9 septembre 2012. Cette épreuve cycliste de niveau Elite Nationale réunira une centaine de coureurs parmi les meilleurs cyclistes amateurs de l'hexagone qui en découdront lors des 3 étapes suivantes :

Samedi 8 septembre à partir de 14h10 : 1ère Etape / Lancrans – Gex (150 kms)
Dimanche 9 septembre dès 9h30 : 2ème Etape / Contre la Montre Individuel. Val Thoiry - Val Thoiry (10,6 kms)
Dimanche 9 septembre dès 14h35 : 3ème Etape / Thoiry – Divonne les Bains (99,5kms)

Le parcours de cette 35ème édition du TCPGV empruntera les routes de Chézery-Forens le **samedi 8 septembre** à :

16h09 : (D991) La Rivière / (route du col de Menthières) L'Epery / Les Replats
16h29 : Col de Menthières (GPM1) / direction Confort

(NB / GPM1 : Grand prix de la montagne 1ème catégorie)

Venez encourager les coureurs sur le bord de la route, aux départs et aux arrivées.

La caravane publicitaire devancera la course de 45 minutes
La circulation sera réglementée lors du passage de la caravane publicitaire, des coureurs et des voitures suiveuses. Pour votre sécurité et celle des coureurs, respectez les consignes qui vous seront données. Merci
Renseignements sur notre site : http://www.tour-gex-cycliste.com/ Le comité d'organisation